

# Contrat de Ville du Quartier de la Gare à Saint-Louis 2024-2030

## RAPPORT ANNUEL sur la mise en œuvre de la politique de la ville **2024**



# Préambule

La Politique de la Ville a pour but de réduire les écarts de développement au sein des villes (cf. Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014). Elle vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants, qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs et des difficultés d'accès aux services et aux soins, notamment.

Ces quartiers sont situés en territoire urbain, caractérisé par un nombre minimal d'habitants et un écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des habitants.

Le Quartier de la Gare à Saint-Louis est entré en juin 2014<sup>1</sup>, dans le dispositif de la politique de la ville.

Il a fait l'objet d'un contrat de ville initialement conclu pour la période 2015-2020 et qui a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2023.

Ce contrat a permis d'améliorer de façon significative les conditions de vie des habitants du quartier grâce à diverses interventions sur l'aménagement urbain, sur les mobilités douces, sur le parc de logements et par des actions de formation, d'insertion, d'emploi et le renforcement de mesures de sécurité et de prévention de la délinquance.

Les habitants et acteurs du contrat de ville 2015-2023 ont souligné :

- Le bon fonctionnement des instances de gouvernance et d'animation, propice aux échanges.
- L'implication du conseil citoyen et sa mobilisation dans la durée.
- Le rôle d'accueil et de tremplin social joué par le quartier pour les nouveaux arrivants.
- L'embellissement du cadre de vie.
- Les moyens d'accompagnement socio-éducatif et de soutien à la parentalité (ouverture d'un Lieu d'accueil parents-enfants) déployés.

Pour autant, des difficultés persistent, voire s'amplifient, tandis que de nouvelles apparaissent en lien avec l'évolution de la conjoncture et du profil des nouveaux habitants du quartier. Les problématiques les plus impactantes concernent le volet éducatif, la prise en charge des enfants et des jeunes, l'emploi, le vivre-ensemble, la sécurité et la gestion urbaine.

Sur la base de ces constats et au regard des données sociodémographiques, mais également du fait du renouvellement de la géographie prioritaire<sup>2</sup> (même périmètre pour le Quartier de la Gare), l'année 2024 a été principalement consacrée à l'élaboration de la nouvelle contractualisation.

Le contrat de Ville du Quartier de la Gare à Saint-Louis a été signé le 12 novembre 2024.

Il formalise un projet de développement global et partenarial pour le quartier et précise les moyens que les acteurs institutionnels et associatifs s'engagent à mettre en œuvre pour les atteindre. S'agissant du volet financier, des moyens spécifiques, complémentaires aux financements et moyens de droit commun, sont attribués chaque année aux projets qui s'inscrivent dans les orientations du contrat de ville, ainsi que dans les priorités et/ou politiques des signataires.



Dans un souci de visibilité et de clarté vis-à-vis des habitants du Quartier de la Gare mais également des signataires et partenaires du contrat de ville, un rapport est élaboré chaque année, afin de présenter les actions menées et les résultats obtenus. L'élaboration de ce rapport consacré à l'année 2024 a été supervisée par Saint-Louis Agglomération en collaboration étroite avec la Ville de Saint-Louis. Sa rédaction a été confiée à l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV), centre de ressources régional Politique de la Ville, dans le cadre de ses missions d'accompagnement des collectivités précitées.

<sup>1</sup> L'arrêté n° 2014-1750 du 30 décembre 2014.

<sup>2</sup> Le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023.

# Sommaire

<b>Préambule</b>	<b>2</b>
<b>Regards sur le Quartier de la Gare</b>	<b>4</b>
Evolution de la situation sur le quartier	
<b>Synthèse globale des actions menées et des moyens mobilisés au bénéfice des habitants du Quartier de la Gare</b>	<b>7</b>
<b>Des actions à destination des habitants</b>	
Zoom par axe stratégique	8
Optimiser les opportunités pour plus d'autonomie et de réussite	9
Renforcer la convivialité et la solidarité	12
Faire vivre les espaces communs et consolider le cadre de vie	12
<b>Des actions en direction des jeunes</b>	<b>16</b>
<b>Une gouvernance efficace</b>	<b>18</b>
<b>Des moyens financiers dédiés</b>	<b>22</b>
<b>Rapport sur les actions menées en matière de Développement Social Urbain financées par la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au titre de l'année 2024 (DSU-CS)</b>	<b>24</b>
<b>Annexes</b>	<b>25</b>
Annexe 1 - Profil sociodémographique du Quartier de la Gare	25
Annexe 2 - Article paru dans la presse suite à la signature du nouveau contrat de ville	29

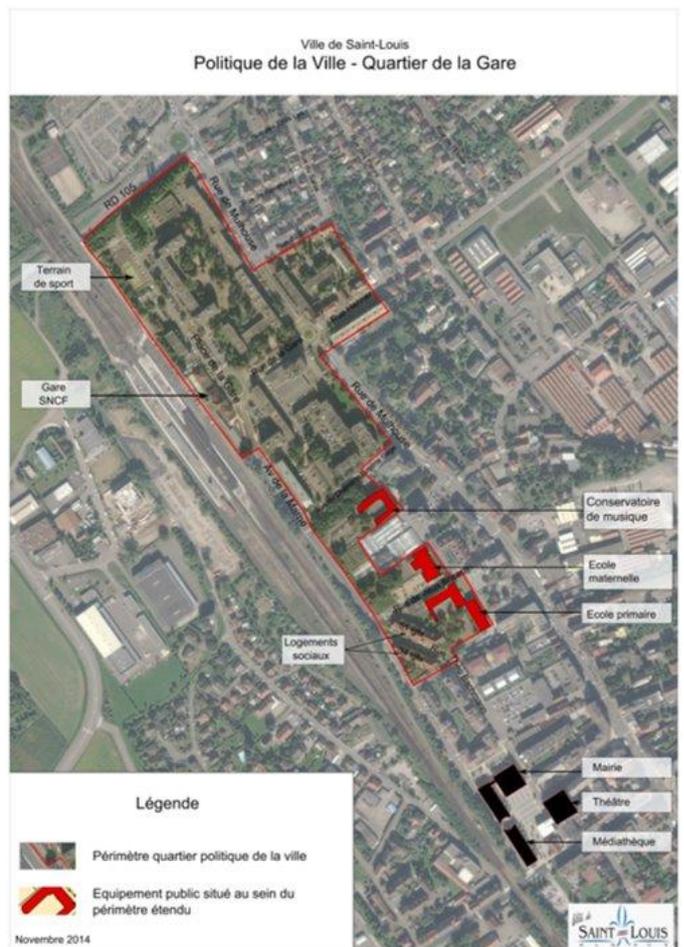
# Regards sur le Quartier de la Gare

## Evolution de la situation dans le quartier

Le périmètre du Quartier prioritaire de la Gare restant identique dans le cadre des deux contractualisations (contrat de ville 2014-2023 et contrat de ville 2024-2030), il est possible de comparer les évolutions sociodémographiques des habitants.

Les données analysées sont celles les plus récentes au moment de l'élaboration du présent rapport<sup>3</sup>.

### Périmètre du Quartier de la Gare

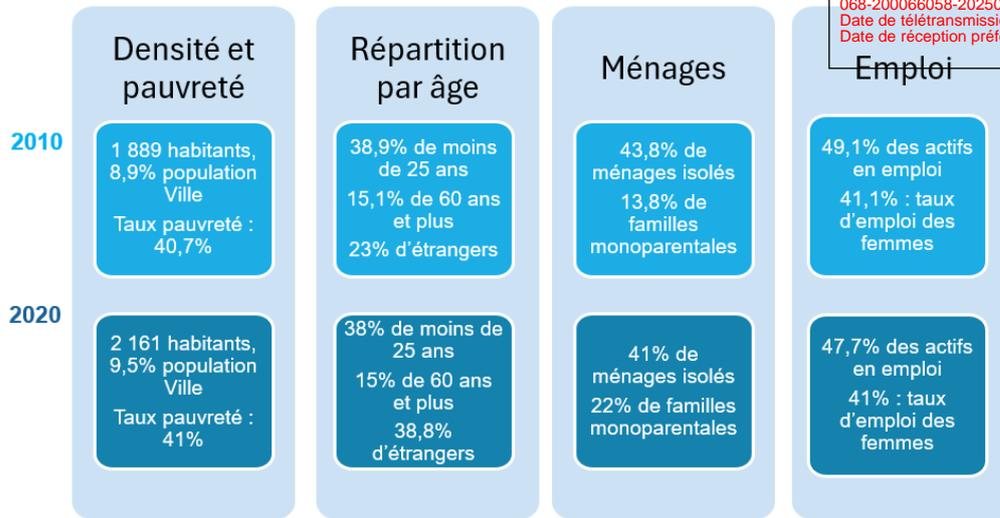


### Un quartier atypique

L'analyse met en avant une **relative stabilité** de nombreux indicateurs, ceci pourtant **dans un contexte de renouvellement des habitants**. Ce constat souligne la fonction particulière du quartier en termes **d'accueil de certaines populations**.

Les particularités et **vulnérabilités** qui ressortent de l'analyse de ces indicateurs conduisent également à le qualifier de **quartier atypique**, à l'échelle du territoire et d'autres quartiers prioritaires.

<sup>3</sup> Cf. tableaux avec les données en annexe 1.



### Un quartier qui connaît une stabilisation du profil des habitants dans un contexte de croissance démographique et de renouvellement de la population.

L'évolution globale de la population du Quartier de la Gare est marquée par les mêmes tendances que celles constatées au niveau de la ville.

Le nombre d'habitants du Quartier de la Gare s'établissait au démarrage du contrat de ville 2015-2023 à 1 889 habitants (selon les données disponibles de l'INSEE au titre du recensement de la population de 2013).

Le nombre d'habitants a augmenté dans la première partie du contrat de ville puis a connu une légère baisse. Il s'établit, au recensement de la population en 2020, à 2 161 habitants.

Saint-Louis Agglomération, et plus particulièrement sa ville-centre, est un territoire dynamique sur le plan démographique, avec une croissance de population à toutes les échelles géographiques (agglomération, ville et quartier politique de la ville).

Les habitants du Quartier de la Gare représentent 9,5% de la population municipale. Si le poids démographique des habitants du QPV à l'échelle de la ville reste identique, les données soulignent des mouvements de population.

Ainsi, les données relatives aux emménagements mettent en avant des mouvements plus importants dans le Quartier de la Gare par rapport au reste de la Ville de Saint-Louis et à la Communauté d'Agglomération (qui compte 40 communes et environ

85 000 habitants). Un tiers des habitants du Quartier de la Gare ont emménagé depuis moins de 5 ans.

### Une population toujours jeune et marquée par la présence immigrée, engendrant une cohabitation renforcée (intergénérationnelle et culturelle).

La physionomie du quartier par rapport à la répartition par âge n'a que peu changé depuis la signature du contrat de ville en 2015. Elle évolue à l'opposé des tendances démographiques générales de la ville qui sont caractérisées par la stabilité de la part des jeunes et l'accroissement de la population âgée.

Le Quartier de la Gare reste marqué par une part de moins de 25 ans importante. Un peu moins de 4 habitants sur 10 ont moins de 25 ans (38%). Ce poids des jeunes est d'autant plus marquant que la part des 60 ans et plus y est faible (15%). L'indice de jeunesse sur le quartier est le double de celui de l'ensemble de la Ville de Saint-Louis (2,2 contre 1,1) et encore plus important par rapport à celui de l'agglomération (0,9).

Les évolutions et distinctions sont plus marquées concernant les personnes étrangères<sup>4</sup> et immigrées<sup>5</sup>. Le taux d'étrangers comme d'immigrés est particulièrement élevé, à savoir respectivement 38,8% et 46,4%, et croît très rapidement. Si cette tendance s'observe également à l'échelle de la Ville de Saint-Louis comme de SLA, le mouvement reste moindre qu'à l'échelle du Quartier de la Gare. S'agissant des personnes immigrées, on constate une différence d'au moins 13 points entre le quartier et la ville et d'au moins 25 points avec l'agglomération

<sup>4</sup> Personnes n'ayant pas la nationalité française.

<sup>5</sup> Personnes nées étrangères à l'étranger et ayant migré, pouvant avoir ou non acquis la nationalité française.

## Des situations familiales fragiles et donc un enjeu d'adaptation face à la cohabitation de divers profils et parcours familiaux.

Le Quartier de la Gare présente une part élevée de personnes seules sachant que cette situation est identique à l'échelle de la Ville de Saint-Louis (40,8% pour le quartier et 40% pour la ville) ; en revanche, le taux est moindre à l'échelle de l'agglomération (7,5 points de moins).

La part des familles monoparentales est, en revanche, plus importante dans le Quartier de la Gare. Celles-ci représentent 22% des ménages, pour seulement 10% au niveau de la ville et 8% au niveau de l'agglomération.

Dans le même temps, un quart des foyers résidant dans le quartier correspond à des grandes familles (28% des ménages ont 4 enfants ou plus).

## Une situation scolaire qui fait apparaître des manques et une attention particulière à porter sur les jeunes filles après la scolarisation obligatoire.

Le taux de scolarisation des 15-24 ans reste faible (54%) dans le Quartier de la Gare, avec toutefois un taux de scolarisation des filles plus important (61%).

Cet avantage des filles se perd après la fin de la scolarisation. Les données font apparaître une situation préoccupante de ces dernières.

Si la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi est moindre que dans d'autres quartiers prioritaires politique de la ville, à l'échelle du Quartier de la Gare il est important. Il s'élève à 24% mais atteint 27,2% chez les filles.

## Une amélioration constatée au niveau de l'emploi mais des freins encore à lever dans un contexte de précarisation de l'emploi.

Le taux d'emploi de la population du Quartier de la Gare reste faible, à un niveau de 47,7%, ceci, dans un contexte dynamique de l'emploi. En comparaison, le taux s'établit à 60,2% au niveau de la ville de Saint-Louis et à 69,9% à l'échelle de l'agglomération.

La situation de l'emploi est encore moins favorable pour les femmes avec un taux de 41,9% dans le

Quartier de la Gare (contre 54% au niveau de la ville de Saint-Louis et 65% de l'agglomération).

Accusé de réception en préfecture  
068-200066058-20250625-20250625p32-DF  
Date de réception en préfecture : 01/07/2025

Cette situation défavorable s'accompagne d'une dégradation de la qualité des emplois avec un accroissement entre 2010 et 2020 de l'emploi précaire (passage de 15,8 à 29,7% à l'échelle du quartier).

Si la part de la population sans diplôme reste élevée dans le quartier, on note toutefois que 14,7% de la population possède un niveau de diplôme équivalent à un bac +2 ou plus.

Les données produites par Pôle Emploi (aujourd'hui France Travail) font état d'une baisse du nombre de demandeurs d'emploi inscrits, toutes catégories confondues et ceci aux échelles de la ville et de l'agglomération de Saint-Louis, entre 2021 et 2023. L'amélioration de la situation sur le front de l'emploi a aussi bénéficié aux habitants du Quartier de la Gare sauf pour les moins de 26 ans et les plus de 50 ans. Globalement, les demandeurs d'emploi continuent à être légèrement surreprésentés dans le Quartier de la Gare.

## Une dépendance aux minima sociaux qui perdure avec une augmentation des situations atypiques.

Les éléments disponibles à la fin de l'année 2023 (données CAF) font état d'une situation à l'échelle du Quartier de la Gare qui se détériore par rapport à la dépendance aux minima sociaux.

Les données disponibles soulignent une évolution défavorable à l'échelle du Quartier de la Gare par rapport à l'évolution de la ville quant aux bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé et du RSA socle. Le taux de pauvreté<sup>6</sup> reste à un niveau élevé, voire augmente légèrement par rapport aux périodes antérieures et l'écart se creuse entre la situation dans le quartier et dans la ville. 41% des habitants du Quartier de la Gare vivent sous le seuil de pauvreté.

*Le Quartier de la Gare présente un profil sociodémographique atypique, marqué par des vulnérabilités plus fortes que dans les territoires adjacents. C'est d'ailleurs cette situation qui plaide pour la mise en œuvre d'actions renforcées dans le cadre de la politique de la ville, politique de solidarité territoriale (nationale et locale) visant à réduire les écarts avec les autres territoires et à améliorer les conditions de vie des habitants.*

<sup>6</sup> Données utilisées : fichier FILOSOFI 2021 (cf. annexe 1).

# Synthèse globale

des actions menées et des moyens mobilisés au bénéfice des habitants



## 22 actions

financées en 2024.



## 2 405 personnes touchées.

Publics ciblés prioritairement : les jeunes, et plus particulièrement les 6-15 ans.

Des femmes surreprésentées parmi les personnes de 26-65 ans.



## 215 827 €

Mobilisés pour mettre en œuvre des actions au titre du contrat de ville : 138 400 € de crédits spécifiques de l'Etat, 59 918 € de Saint-Louis Agglomération et 17 509 € de la Ville de Saint-Louis.



## Des actions innovantes

Pour toucher les enfants et jeunes.

Des démarches d'aller vers et des projets partant de leurs attentes.



## 37 835 €

Mobilisés par les bailleurs sociaux (DOMIAL et NEOLIA) dans le cadre de l'abattement de TFPB pour améliorer le cadre de vie des habitants / locataires.



## Des difficultés persistantes

La mobilisation des parents ainsi que les jeunes filles.



## Contractualisation

Convention cadre du contrat de ville 2024-2030.

Convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB 2025-2030.



## Des atouts

Une forte présence humaine. Un partenariat renforcé.

# Des actions à destination des habitants...

Le nouveau contrat de ville 2024-2030 du Quartier de la Gare à Saint-Louis est le fruit d'une démarche collaborative engagée en milieu d'année 2023 dans le cadre d'une concertation citoyenne avec les habitants du quartier.

S'appuyant sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs qui œuvrent dans le quartier et prenant en compte les points de vue et attentes exprimés par les habitants, le nouveau contrat de ville du Quartier de la Gare définit trois grands enjeux stratégiques :

## 1. Optimiser les opportunités pour plus d'autonomie et de réussite (renforcement)

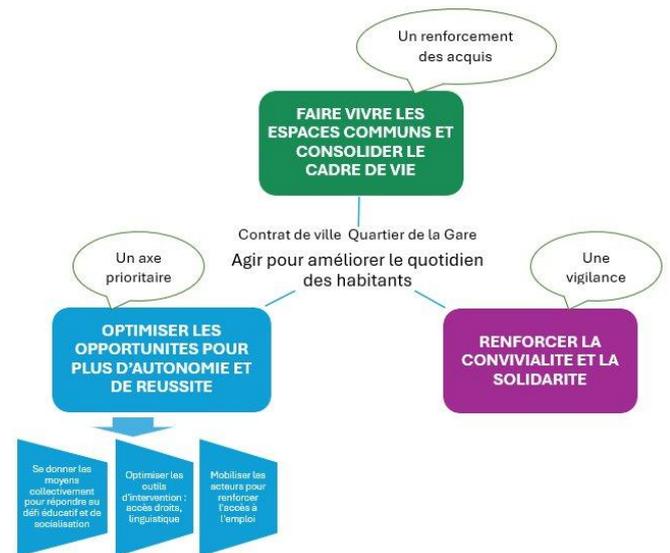
- Renforcer les moyens d'agir dans le domaine scolaire.
- Optimiser les liens entre le monde éducatif et le monde social.
- Se donner une capacité collective d'intervention dans le champ éducatif et le soutien à la parentalité.
- Poursuivre les actions menées dans le champ socio-éducatif et en faveur de la jeunesse.
- Adapter l'offre linguistique aux besoins des habitants du quartier.
- Assurer des actions autour de l'illettrisme.
- Rendre visible l'accès aux droits.
- Renforcer les actions pour accéder à l'emploi.
- Développer les ambitions.

## 2. Renforcer la convivialité et la solidarité (développement)

- Favoriser la solidarité et la rencontre entre habitants.
- Porter une attention particulière aux nouveaux arrivants en s'appuyant sur les dynamiques existantes.
- Fédérer les habitants.
- Mieux accompagner les personnes les plus isolées.

## 3. Faire vivre les espaces communs et consolider le cadre de vie (maintien)

- Faciliter le lien entre les bailleurs sociaux, les propriétaires privés et les habitants du territoire.
- Optimiser l'existant pour disposer d'espaces agréables.
- Sécuriser les espaces publics communs.
- Renforcer la sécurité routière.



Les actions financées au titre de la programmation annuelle du contrat de ville sont présentées ci-après, synthétiquement et par stratégie<sup>7</sup>.

Trois éléments transversaux sont à mettre en avant :

- Le partenariat entre les acteurs.
- L'atout que représente la Maison de Quartier.
- Et l'utilisation des espaces publics et équipements extérieurs.

<sup>7</sup> Les bilans ne sont pas présentés dans cette partie pour l'action portée par l'ORIV (accompagnement du contrat de ville) et celle du CIDFF relative à la plateforme linguistique et savoirs de base (action départementale).

## STRATEGIE : OPTIMISER LES OPPORTUNITES POUR PLUS D'AUTONOMIE ET DE REUSSITE

### Des actions pour soutenir la réussite éducative et la parentalité

#### CCAS de Saint-Louis – Action « Soutien scolaire »

Le soutien scolaire a fonctionné sur deux créneaux (mercredi de 8h30 à 10h et de 10h à 11h30) tout au long de l'année scolaire. Ces séances ont compris une aide aux devoirs, des temps ludiques et de convivialité. L'action a été menée sur 31 journées (donc 62 séances). L'assiduité a été au rendez-vous et des résultats scolaires meilleurs ont pu être constatés.

Au-delà des séances de soutien scolaire, des sorties et des rencontres ont eu lieu pour élargir les connaissances des jeunes concernant l'environnement dans lequel ils évoluent et les personnes ressources qu'ils peuvent solliciter.

- ☛ 34 enfants de 6-10 ans (16 filles et 18 garçons).

#### CCAS de Saint-Louis – Action « Restauration du lien parents-enfants »

Les objectifs de l'action étaient de rétablir, dans la bienveillance et la convivialité, la communication entre parents et enfants dans le cas de familles en difficulté, de conforter et soutenir les parents dans leur rôle éducatif et de les encourager à accompagner leurs enfants dans leurs apprentissages scolaires.

L'action a pris la forme de temps de rencontre réguliers, organisés dans le cadre de cycles d'accompagnement hebdomadaires.

Chaque cycle comprenait entre 6 et 8 séances, à raison d'une séance par semaine (d'une durée de 2 heures), combinant un temps d'échange éducatif et un temps d'animation ludique en famille.

L'enjeu était de favoriser des changements progressifs dans la relation parent-enfant et d'installer de nouvelles dynamiques familiales.

Un suivi complémentaire de soutien, mené à la ludothèque, a également été proposé aux familles.

Les familles participantes ont fait l'objet d'un repérage par les acteurs intervenant en proximité (établissements scolaires, CCAS, éducateurs...).

- ☛ 18 familles ont été accompagnées, soit 22 parents (principalement des mères) et 41 enfants, âgés de 3 à 15 ans.

#### Centre Socio-Culturel de Saint-Louis – Action « Animation de quartier »

Accusé de réception en préfecture  
068-200066056-20250625-20250625p32-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2025  
Date de réception préfecture : 01/07/2025

Le CSC a organisé des activités pendant les vacances scolaires (été). Chaque semaine, il était proposé un programme d'animations en pied d'immeubles et un temps fort convivial (goûter ou repas partagé) pour recueillir les attentes. Le partenariat mis en place dans ce cadre a enrichi le programme proposé.

Au-delà, le CSC a souhaité impliquer les habitants dans la mise en œuvre des animations à travers la création de deux comités d'habitants.

Dans ce cadre, une réflexion pour le réaménagement de la cour de la Maison de Quartier en vue de la création d'un espace jeunesse et intergénérationnel a émergé.

- ☛ 355 personnes (190 femmes et 165 hommes) dont 120 jeunes de 6-15 ans et de 100 âgés de 16-17 ans. 33 inscrits pour la première fois à la mission locale.

#### Centre Socio-Culturel de Saint-Louis : Action « Espaces collaboratifs 12-25 ans »

Cette action s'est inscrite dans un projet global porté par le Centre Socio-Culturel (CSC), visant à accompagner les jeunes de 12 à 25 ans en leur offrant un cadre propice à l'expression, à la prise d'initiatives et à l'engagement citoyen.

L'action menée dans le cadre du contrat de ville s'est traduite par la mise en place d'espaces collaboratifs deux fois par semaine (les mardis et vendredis), avec un accueil spécifique pour les 12-17 ans (mercredi après-midi).

Elle a permis de renforcer l'autonomie des jeunes, de promouvoir l'inclusion sociale, de valoriser les jeunes à travers leurs réalisations et de favoriser leur expression créative à travers plusieurs actions créatives (exemples : musique assistée par ordinateur, défis artistiques audiovisuels).

Ces espaces ont également permis aux jeunes de développer leurs projets personnels, dans un cadre soutenant et encadré. Afin de renforcer leur autonomie financière, ils ont porté des projets d'autofinancement.

Il leur a aussi été proposé d'échanger sur des sujets de société via des ciné-débats (sur le harcèlement) et des ateliers débats.

Dans un souci de valorisation des actions et des jeunes qui les ont portées, plusieurs événements ont été organisés. Les porteurs de projet ont à cet effet assuré

la promotion de leurs actions lors de soirées de restitution et de rencontres réunissant jeunes, familles, partenaires et bénévoles. Les informations ont fait l'objet de diffusion sur les réseaux sociaux et dans la presse locale.

- ☛ 220 jeunes mobilisés (110 filles et 110 garçons), 80 de 12 à 15 ans, 40 de 16 à 17 ans et 100 de 18 à 25 ans.

#### Centre Socio-Culturel de Saint Louis – Action « Lieu d'accueil enfants-parents »

Le LAEP FamilLys accueille les familles quatre jours (17 heures) par semaine. Il propose un accueil adapté et personnalisé ainsi qu'un espace de socialisation et d'échanges (notamment autour des enjeux de parentalité).

Au-delà de l'accueil dans le LAEP, les salariés et bénévoles proposent des rencontres avec les animateurs d'équipements et représentants d'écoles, ainsi que la participation à des fêtes et des temps de convivialité.

Les retours des parents en 2024 ont été positifs : ce lieu est plébiscité car il permet de rassurer les parents et de préparer les familles à l'entrée à l'école maternelle des enfants.

- ☛ 251 personnes bénéficiaires (167 femmes et 84 hommes) dont 103 adultes et 148 enfants. 45% des personnes fréquentant le LAEP sont issues du quartier.

#### Collège Forlen – Action « Les foulées du Forlen »

L'action mobilise un groupe de jeunes volontaires, à travers un projet de course à pied. Des séances régulières d'entraînement doivent les préparer à participer au Festival Marathon d'Edimbourg.

A travers le sport, il s'agit de faire appel aux « valeurs de persévérance, combativité, de [stimuler] le goût de l'effort et la cohésion de groupe ».

L'action, en cours, a d'ores et déjà permis de constater une assiduité, un changement de comportement positif comme le développement de compétences psychosociales.

Les parents sont sollicités lors de réunions régulières. Peu à peu ils deviennent partenaires du projet et portent un regard plus positif sur leur enfant (fierté).

- ☛ 18 participants (10 garçons et 8 filles).

Accusé de réception en préfecture  
068-200066058-20250625-20250625p32-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2025  
Date de réception préfecture : 01/07/2025

#### Ville de Saint-Louis, service Éducation et Enfance – Action « Médiation scolaire »

L'action a consisté en une aide administrative. La médiation se concrétise par l'apport d'une écoute, d'un soutien ou d'un accompagnement face à des situations complexes. L'enjeu est également d'établir un lien avec les parents, dans le cadre d'absentéisme, de retards récurrents ou de problèmes de comportement.

Pour pallier les difficultés de compréhension liées à la non-maîtrise de la langue, il a été mis en place, au sein du groupe scolaire La Cigogne - Victor Hugo, un réseau de parents d'élèves assurant la traduction en plusieurs langues.

- ☛ 140 personnes en contact.

#### Ville de Saint-Louis, service Sport et Jeunesse – Action « Ville Vie Vacances »

L'action a consisté à développer un programme d'animations sportives pendant les vacances scolaires.

Des activités diverses ont été proposées à des publics différents : « J'apprends à nager » (seniors), « Savoir rouler à vélo » (collégiens), « City Tour / tournoi de football » (jeunes), « Lud'Olympique » (athlétisme pour jeunes et adultes), « Animations de rue » (tous publics), « Sorties de découverte en famille ».

Les activités se sont inscrites dans des logiques de proximité, d'utilisation des espaces extérieurs (sauf en hiver, dans ce cas utilisation des équipements), de sortie du quartier et de convivialité.

- ☛ 736 personnes touchées (511 hommes et 225 femmes), une majeure partie de 6-15 ans (77% des personnes).

#### Ville de Saint-Louis, service Sport et Jeunesse – Action « Sport santé pour tous »

Un Espace « forme santé et bien-être multigénérationnel » a été inauguré le 18 juin 2022. L'enjeu désormais est de le faire vivre.

En 2024, la Ville de Saint-Louis a souhaité travailler en lien avec le CSC pour mobiliser des habitants et avec le groupe scolaire La Cigogne - Victor Hugo pour toucher des jeunes.

L'activité « Sport santé adultes et seniors » a bien fonctionné. La partie réalisée auprès des jeunes a toutefois été moins satisfaisante à cause d'une météo défavorable mais aussi d'un manque d'assiduité.

- ☛ 121 personnes touchées (51 femmes et 70 hommes).

## Renforcement de l'accès aux droits et apprentissage de la langue française

### Centre Socio-Culturel de Saint-Louis – Action « Atelier bien-être »

Le CSC a mis en place plusieurs activités autour de la santé : des temps d'échange, un groupe de soutien et de lien (composé d'une vingtaine de personnes assidues) qui s'est réuni tous les 15 jours ainsi que des temps culturels et artistiques pour sortir de l'isolement.

Les activités proposées ont permis aux habitants de se rencontrer et ont favorisé l'entraide.

☛ 217 participants (170 femmes et 47 hommes), dont 187 personnes âgées de 26 à 64 ans.

### Centre Socio-Culturel de Saint-Louis – Action « Permanences psychologiques »

Deux psychologues cliniciennes ont été mobilisées pour offrir un accompagnement aux habitants du Quartier de la Gare.

Les personnes intéressées ont pu les rencontrer les jeudis après-midi, deux fois par mois, soit 17 permanences. Les praticiennes ont traité de sujets liés à la santé mentale, aux conflits familiaux ou encore aux problèmes d'ordre social de type isolement, précarité, régularisation administrative.

Elles ont également orienté les personnes vers d'autres partenaires compétents.

☛ 58 personnes ont fréquenté les permanences (48 femmes et 10 hommes), majoritairement âgées de 26 à 64 ans.

### Centre Socio-Culturel de Saint-Louis – Action « Français Langue d'Intégration »

Le CSC a souhaité apporter de l'aide dans les processus de socialisation, par une offre d'apprentissage du français aux personnes immigrées. Concrètement, des cours de français ont été assurés tout au long de l'année, soit 360 séances (10 séances par semaine).

Pour répondre à la diversité des situations de niveau, le CSC a mis en place 7 groupes de niveau (alpha, A1.1, A1, A2, B1, conversation, soutien). Le CSC a également préparé les personnes au DELF<sup>8</sup>.

Les groupes étaient composés de 12 apprenants, dans une logique d'entrée / sortie tout au long de l'année.

<sup>8</sup> Diplôme d'études en langue française.

☛ 92 bénéficiaires (82 femmes et 10 hommes, quasi exclusivement âgés de 26 à 64 ans).

Accusé de réception en préfecture  
069 390066058-20250625-20250625p32-DE  
Date de réception : 01/07/2025  
Date de réception préfecture : 01/07/2025

### CIDFF – Action « Permanences d'information juridique »

Le CIDFF a assuré une permanence d'information juridique à destination des habitants au sein de la Maison de Quartier. La permanence a eu lieu le mercredi matin (sur rendez-vous).

Il s'est agi d'informer les habitants sur leurs droits, de leur permettre de prendre des décisions éclairées et de leur proposer une orientation adaptée à leur situation vers les acteurs du territoire.

La participation à des actions collectives organisées par le CSC a permis de mieux faire connaître la permanence et les informations qui peuvent y être trouvées.

☛ La permanence a reçu 173 personnes en 2024

### Conservatoire de musique et de danse / Ville de Saint-Louis – Action « Bourse d'aide aux familles »

L'objectif a été de permettre d'accéder aux équipements existants sur la ville et à la pratique musicale. Une information sur la possibilité d'accéder à la bourse a été adressée à tous les élèves du Quartier de la Gare.

L'action a visé à donner aux enfants et aux jeunes « le goût de l'effort, du travail en groupe » tout en contribuant à leur socialisation. Elle a contribué à une équité d'accès à la pratique musicale.

Les spectacles organisés par les élèves ont aussi permis à des parents d'accéder au conservatoire.

☛ 14 bénéficiaires.

### Optimisation des parcours d'insertion et d'autonomie

#### Mission Locale de Saint-Louis Altkirch – Action « Renforcement de l'accompagnement socioprofessionnel des jeunes du QPV vers l'emploi »

La Mission Locale a pour mission d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans un parcours socioprofessionnel personnalisé.

Face aux singularités des jeunes du Quartier de la Gare (décrochage scolaire plus fréquent, tranche d'âge des

16-20 ans, projet professionnel inadapté), la Mission Locale a mis en place des actions dédiées : permanence hebdomadaire au sein du quartier, maraudes, ateliers adaptés ou événements ponctuels.

Ces actions ont permis de toucher de nouveaux jeunes et de formaliser des accompagnements renforcés (y compris des Contrats d'Engagement Jeunes - CEJ).

☛ 162 jeunes touchés dont 33 inscrits pour la première fois à la Mission Locale.

### Mission Locale Saint-Louis Altkirch – Action « Passerelles culturelles »

La Mission Locale a proposé à un petit groupe de jeunes, une action visant à « donner un nouvel élan à leur parcours » à travers le théâtre (découverte du théâtre, rencontre d'artistes, présentation des métiers, participation à des séances de photos créatives...).

A travers l'action, il a été possible d'inscrire les jeunes à des ateliers de technique de recherche d'emploi, la signature de CEJ...

☛ 10 jeunes bénéficiaires de cette action.

### Ville de Saint-Louis, service Sport et Jeunesse – Action « Animations sportives, lieu de rencontre pour créer du lien vers l'emploi et au numérique »

La Ville de Saint-Louis a souhaité établir un lien avec les jeunes par le développement d'animations sportives dans l'espace public.

Celles-ci ont été mises en place le vendredi de 15h à 18h sur le city stade, autour d'une animation football. Elles ont permis de toucher des jeunes de 14 à 25 ans, surtout des garçons. Ils ont pu obtenir des réponses sur des sujets liés à la formation et l'emploi.

☛ 27 jeunes bénéficiaires de cette action (6 filles et 21 garçons) âgés de 6 ans à 25 ans.

## STRATEGIE : RENFORCER LA CONVIVIALITE ET LA SOLIDARITE

### Centre Socio-Culturel – Action « Animer le conseil citoyen »

Cf. partie sur la gouvernance (page 21).

### Centre Socio-Culturel – Action « Sors de ton quartier »

Cette action a reposé sur l'organisation de deux temps festifs durant l'année :

- La chasse aux œufs pour les tout petits organisée par la crèche et le LAEP le 3 avril 2024 après-midi

dans la cour et les locaux de la crèche.

- Instant féérique 2.0 qui a consisté en un petit marché de Noël avec des activités pour tous les âges (11 décembre 2024 de 16h à 20h).

Ces actions ont permis de faire mieux connaître l'environnement institutionnel du territoire et de renforcer la sociabilité / convivialité.

☛ 170 participants.

### Petite Camargue Alsacienne – Action « Vert l'extérieur du quartier »

L'action a visé à tendre vers l'écocitoyenneté, tout en renforçant le vivre ensemble en dehors et à travers l'organisation d'événements (la fête de la gare le 1<sup>er</sup> juin 2024 et la fête du CINE le 6 juillet 2024), de sorties et d'ateliers.

Les sorties et les ateliers ont rencontré un intérêt auprès d'un public d'habitues, plutôt des familles et des jeunes.

☛ 203 personnes ont participé aux activités proposées (118 femmes et 85 hommes), dont 166 personnes âgées de 26 à 64 ans et 27 enfants de 6 à 15 ans.

## STRATEGIE : FAIRE VIVRE LES ESPACES COMMUNS ET CONSOLIDER LE CADRE DE VIE

Au-delà des actions menées dans le cadre de l'action quotidienne au bénéfice de tous les habitants par la Ville de Saint-Louis (entretien et aménagement des espaces publics) et l'Agglomération de Saint-Louis (gestion des ordures ménagères) ainsi que les interventions des bailleurs sociaux et propriétaires privés, le Quartier de la Gare a fait l'objet d'actions spécifiques au titre de la mobilisation de l'abattement de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties).

### Des opérations qui ont permis d'améliorer le cadre de vie

La physionomie du Quartier de la Gare a changé depuis la signature du contrat de ville en 2015.

Les travaux menés dans le cadre de la convention pluriannuelle relative au programme de renouvellement urbain, signée le 2 décembre 2020 entre l'Etat, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), Saint-Louis Agglomération, la Ville de Saint-Louis, Action Logement Services, le Conseil Départemental du Haut-Rhin, la Caisse d'Allocations

Familiales du Haut-Rhin et NEOLIA y a contribué mais aussi l'action menée au titre du droit commun par divers acteurs impliqués dans la vie du quartier.

### **Des bailleurs sociaux investis dans le renforcement de la qualité de services**

NEOLIA et DOMIAL se sont inscrits dans le dispositif d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Ce dispositif national dédié aux quartiers prioritaires de la ville vise à améliorer l'habitat et le cadre de vie des locataires logés dans le parc des bailleurs sociaux signataires d'une convention.

Au titre de la convention d'abattement de la TFPB signée en 2016, NEOLIA et DOMIAL se sont engagés à renforcer leurs interventions en matière de gestion urbaine de proximité, de tranquillité résidentielle ou encore de maintenance du patrimoine et d'amélioration du cadre de vie.

DOMIAL possède 85 logements dans le Quartier de la Gare.

Lors de réunions de concertation avant la réhabilitation énergétique de résidences (travaux réalisés à compter de 2016), les habitants ont pointé les aspects suivants et demandé leur traitement :

- Le dépôt sauvage de déchets et encombrants, qui ternissent l'image du quartier,
- Les espaces extérieurs qui pourraient être mieux aménagés en créant par exemple des jardins partagés,
- Le manque de sécurité des piétons.

Par ailleurs, DOMIAL a, dans le cadre de ces réhabilitations, souhaité mettre en place une interface sociale par l'intermédiaire de SOLIHA Alsace.

Pour l'année 2024, DOMIAL a mobilisé 11 262 € dans le cadre de l'abattement de la TFPB. Certains coûts ont été moins importants que prévu (notamment pour la tranquillité résidentielle en lien avec une baisse des mutations au sein du parc).

L'enquête pour l'aménagement des espaces extérieurs n'a pas pu être menée et est reportée à l'année 2025.

NEOLIA, propriétaire de 255 logements, intervient à partir des constats issus d'un diagnostic en marchand qui avait mis en évidence des difficultés en matière de salubrité des parties collectives intérieures ainsi que la nécessité de donner une plus grande attractivité locative au secteur.

NEOLIA agit sur l'amélioration de la qualité de services et l'entretien des parties collectives intérieures et procède à la remise en état des logements à chaque changement de locataire, ceci sans impacter les charges des locataires.

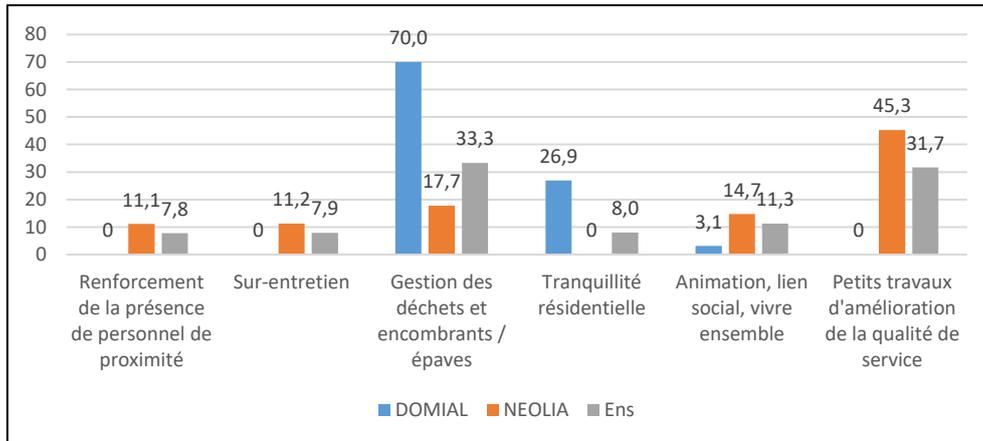
Les axes de priorité sont les suivants :

- Le renforcement du nettoyage des parties collectives via l'intervention d'un prestataire (ajout d'un second tour de nettoyage/semaine).
- Le maintien en état de fonctionnement des dispositifs d'accès des entrées (interphones, serrureries, vitrages, etc.).
- Un entretien du parc de caméras des systèmes de vidéoprotection.
- Le maintien d'une présence associative des locataires sur le quartier en fournissant un local à titre gracieux à la CNL.
- La remise en état de location des logements libérés afin de maintenir l'attractivité locative sur le quartier.

NEOLIA a mobilisé 26 573 € en 2024 au titre de l'abattement de la TFPB.

Accusé de réception en préfecture  
068-20066058-20250625-20250625p32-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2025  
Date de réception préfecture : 01/07/2025

Au total, en 2024, les deux bailleurs ont mobilisé 37 835 € au titre de la mobilisation de l'abattement TFPB (cf. graphique en % et tableau ci-dessous). Les moyens ont été plus particulièrement mis sur la « gestion des déchets et encombrants / épaves » puis sur « les petits travaux d'amélioration de la qualité de service ».



Actions menées au titre de la TFPB	Domial			Néolia			TOTAL	
	Contenu	Dépense valorisée TFPB	%	Contenu	Dépense valorisée TFPB	%		%
Renforcement de la présence de personnel de proximité		0,00 €	0	dont renforcement entretien des parties communes intérieures	2 950,00 €	11,1	2 950,00 €	7,8
Sur-entretien		0,00 €	0	dont réparation et maintenance renforcées des équipements	2 982,00 €	11,2	2 982,00 €	7,9
Gestion des déchets et encombrants / épaves	dont enlèvement par entreprises extérieures	7 879,00 €	70,0	dont enlèvement des encombrants	4 710,00 €	17,7	12 589,00 €	33,3
Tranquillité résidentielle	dont sécurisation des espaces communs	986,00 €	8,8		0,00 €	0	986,00 €	2,6
	dont sur entretien	2 047,00 €	18,2				2 047,00 €	5,4
Animation, lien social, vivre ensemble	dont enquête pour aménagement des espaces extérieurs	350,00 €	3,1	dont mise à disposition d'un local à la Confédération nationale du logement.	912,00 €	3,4	1 262,00 €	3,3
				dont accompagnement personnalisé client en situation de fragilité sociale	3 000,00 €	11,3	3 000,00 €	7,9
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service		0,00 €	0	dont surcoûts de remise en état des logements	4 934,00 €	18,6	4 934,00 €	13,0
				dont traitement complet punaises de lit (5 place de la Gare)	7 085,00 €	26,7	7 085,00 €	18,7
		11 262,00 €	100,0		26 573,00 €	100,0	37 835,00 €	100,0

# Des actions en direction des jeunes...

Cette partie rend compte, plus particulièrement, des actions menées au profit de la jeunesse<sup>9</sup> dans le cadre de la programmation annuelle de la politique de la ville. Bien évidemment, d'autres actions ont été réalisées au titre des actions sectorielles, au bénéfice de l'ensemble des jeunes de Saint-Louis, via notamment l'Arche, le service Sport et Jeunesse de la Ville de Saint-Louis, les établissements scolaires...

L'enjeu est de comprendre la « plus-value » de l'intervention au titre de la politique de la ville par rapport aux moyens de droit commun sur ce public. Il s'agit de mesurer la pertinence de cette plus-value, tant au niveau des modalités de mise en œuvre des actions que de leurs impacts.

Les actions retenues pour cette analyse sont les suivantes :

- Centre Socio-Culturel de Saint-Louis : Action « Espaces collaboratifs 12-25 ans »
- CCAS de Saint-Louis – Action « Soutien scolaire »
- Collège Forlen : Action « Les foulées du Forlen »
- Conservatoire de musique et de danse – Action « Bourse d'aide aux familles »
- Mission Locale Saint-Louis-Altkirch – Action « Renforcement de l'accompagnement socio-professionnel des jeunes du QPV vers l'emploi »
- Mission Locale Saint-Louis-Altkirch – Action « Passerelles culturelles »
- Ville de Saint-Louis, service Sport et Jeunesse – Action « Villes Vie Vacances »
- Ville de Saint-Louis, service Sport et Jeunesse – Action « Animations sportives, lieu de rencontre pour créer du lien vers l'accès à l'emploi et au numérique ».

## Faire face à des problématiques récurrentes

Globalement, les actions mises en œuvre visent à répondre aux difficultés suivantes :

- Une absence de fréquentation des institutions, des équipements et de l'offre « jeunesse » proposée sur le territoire de Saint-Louis.
- Des jeunes en décrochage.

- Une faible présence des filles (à partir de l'adolescence) dans les actions.
- Une atteinte à la tranquillité publique dans l'espace public.

## Adapter les actions et modalités d'intervention

Pour faire face aux difficultés identifiées, les porteurs d'action ont déployé des modes d'agir adaptés c'est-à-dire qui permettent de mieux approcher et « accrocher » les jeunes. Les actions s'appuient souvent sur les leviers que sont le sport, l'art et la culture...

Globalement, on peut identifier deux modes d'actions.

### 1- Rechercher à « accrocher » les jeunes en difficultés

Pour y parvenir, les porteurs de projet passent par des actions favorisant une participation « libre » avec la possibilité de choisir entre diverses activités sans contrainte.

Ces actions reposent sur le fait d'aller au-devant des jeunes, la volonté d'établir le contact et un lien.

Cela passe par une présence humaine pro-active auprès des jeunes, par exemple sous forme de maraudes ou d'activités dans l'espace public mais aussi par des propositions régulières d'actions (pour établir le lien) et/ou par l'identification de personnes-ressources (présence humaine).

Ces actions se traduisent par l'organisation de nombreux événements et de « séances », une recherche de mixité de genre au niveau du public bénéficiaire, mais aussi des sorties hors du quartier.

Au-delà de prises de contacts, l'objectif visé est de mieux comprendre les attentes des jeunes et les freins qu'ils rencontrent, afin de leur apporter des informations adaptées, de les orienter et le cas échéant de construire des projets avec eux.

Nombre d'actions se déroulent dans l'espace public (espace forme santé et bien-être multigénérationnel, parc, espaces verts).

œuvre les actions. Le choix du sujet traité est défini par le Comité de pilotage du contrat de ville.

<sup>9</sup> Il a été décidé, dans le cadre du contrat de ville 2024-2030, que chaque année un zoom sera mené sur un enjeu clé (pour 2024, la jeunesse) afin de mieux comprendre la manière dont sont mises en

Indirectement, ces actions contribuent à agir sur les usages de l'espace public et donc à renforcer la tranquillité publique (amélioration de la résolution des conflits d'usage).

☞ *Il s'agit particulièrement des actions suivantes : « Ville Vie Vacances », « renforcement des jeunes... », « espaces collaboratifs » (certaines activités).*

## 2- Créer de la cohésion et du collectif

Les actions qui visent cet objectif partent d'un projet (par exemple les Foulées du Forlen) et s'inscrivent dans le temps long. Elles reposent également sur l'assiduité des jeunes et proposent des temps de convivialité pour resserrer les liens et la cohésion sociale.

Elles mobilisent généralement un nombre restreint de jeunes (des groupes d'une dizaine de jeunes par projet) et s'appuient sur un accompagnement / encadrement renforcé et identifié. Les relations sont basées sur la confiance et visent à la construction d'un collectif, avec des objectifs précis.

Les projets sont aussi l'occasion de travailler sur le « vivre ensemble » et la cohésion sociale, le respect des règles et la citoyenneté.

☞ *On peut citer les actions suivantes : « animation sportives, lieu de rencontre... », « espaces collaboratifs » (certaines activités), « les foulées du Forlen », « passerelles culturelles », « soutien scolaire », « bourse d'aide aux familles ».*

## Impliquer davantage de 6-15 ans et des filles

Les bilans font état de 1 221 personnes touchées, dont 59% sont âgées de 6 à 15 ans et 32% de 16 à 25 ans.

Si le taux de participation des 16-25 ans reste faible, il s'améliore par rapport aux années antérieures (cf. bilans annuels antérieurs).

Les activités autour d'un projet précis permettent de mieux atteindre la cible visée en termes d'âge.

La mobilisation des filles, malgré les efforts menés par les porteurs d'action, reste nettement inférieure à celle des garçons quelle que soit la tranche d'âge. En effet, les bilans font état d'un taux de participation chez les garçons de 6-15 ans égal à 68%. Au sein de la tranche des 16-25 ans<sup>10</sup>, il s'établit à 63%.

<sup>10</sup> Ce taux est à prendre avec précaution, car certains bilans ne précisent pas la répartition par genre.

Les types d'actions proposées (activités sportives) et les lieux où elles se déroulent (espaces publics, équipements extérieurs) expliquent le public ciblé. C'est certainement un point important d'amélioration à travailler par les porteurs d'action, les financeurs et les bénéficiaires des actions.

## Mobiliser des jeunes et améliorer la socialisation

Concernant les actions d'accrochage, les indicateurs de réussite se traduisent par une fréquentation importante et une adhésion aux activités proposées. Le nombre de jeunes touchés est significatif.

Pour les actions visant la participation à un projet, les bilans font état d'une amélioration de l'estime de soi des jeunes, le développement de leur capacité d'action ou le renforcement de leur autonomie et du lien aux autres (cohésion sociale, inter-générationnelle...).

Toutes les actions concourent à faire mieux connaître les institutions et l'offre de services et d'équipements existants, et favorisent l'ouverture vers d'autres ressources méconnues.

Pour autant, le lien aux parents reste encore une dimension à renforcer. Sachant que les actions en mode projet facilitent la mobilisation des parents (invitation à rendre compte du projet) par la construction d'une démarche dédiée, construite autour de rendez-vous réguliers.

## Adapter les actions

La « réussite » des actions passe aussi par l'adaptation du contenu à l'âge ou genre des membres du groupe auquel elles s'adressent (action spécifiquement en direction de filles) ceci afin d'augmenter les chances qu'ils y participent.

Dans tous les cas, ces actions dédiées ne représentent qu'une étape dans une logique de cohésion plus large.

## Formuler des demandes complémentaires

Les actions menées suscitent parfois des demandes complémentaires de la part de jeunes, qui ne peuvent pas toujours être satisfaites.

Par ailleurs, ils demandent un accompagnement individualisé que les moyens humains ne permettent pas toujours.

Enfin, l'absence de local dédié à la jeunesse, demandé par les jeunes eux-mêmes, constitue un frein au développement d'actions.

## S'appuyer sur le partenariat local

Les actions menées relevant de « l'aller vers » reposent le plus souvent sur un travail en commun avec des partenaires locaux.

Les bilans font état d'une collaboration efficace, qui s'inscrit dans la durée.

Ils témoignent aussi d'une réciprocité entre les acteurs et d'une logique de partenariat de plus en plus forte.

La mise en œuvre de certaines actions repose également sur du bénévolat pour répondre à des demandes importantes d'accompagnement, mais aussi à des contraintes financières.

## Mobiliser des moyens financiers

Les actions nécessitent des moyens financiers importants et les bilans font état d'actions déficitaires.

# Une gouvernance efficace

La mise en œuvre du contrat de ville suppose une mobilisation tout au long de l'année des diverses instances politiques et techniques concernées.

Dans le cadre du contrat de ville du Quartier de la Gare à Saint-Louis, le mode de gouvernance adopté articule une dimension politique et une dimension technique. Une logique de travail interacteurs prévaut et a été renforcée depuis la crise sanitaire.

L'évaluation du contrat de ville 2015-2023, auprès des habitants et des acteurs impliqués dans sa mise en œuvre, a mis en avant les atouts de la gouvernance mise en place au démarrage :

- Le bon fonctionnement des instances de gouvernance et d'animation, propice aux échanges
- L'implication du conseil citoyen (composé d'habitants et acteurs socio-économiques du quartier) et sa mobilisation dans la durée.

## 2024 : une année de renouvellement de la contractualisation

### ➤ Le contrat de ville 2024-2030

Le nouveau contrat de ville 2024-2030 du Quartier de la Gare à Saint-Louis est le fruit d'une démarche collaborative engagée au milieu de l'année 2023 dans le cadre d'une concertation citoyenne avec les habitants du quartier. Elle s'est poursuivie durant le premier semestre 2024.

Sur la base des résultats encourageants obtenus depuis 2015, mais aussi du constat de situations à améliorer et d'efforts à poursuivre, la volonté commune était de s'appuyer sur l'expérience acquise, sur la mobilisation des différents acteurs et sur la participation des habitants (conseil citoyen).

En conséquence, le nouveau contrat de ville du Quartier de la Gare a été articulé autour de trois grands enjeux :

- Faire vivre les espaces communs et consolider le cadre de vie.
- Optimiser les opportunités pour plus d'autonomie et de réussite.

- Renforcer la convivialité et la solidarité.

Ces enjeux sont déclinés dans un plan d'actions territorial (projet de quartier) :

- co-construit avec l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le quartier (collectivités, institutionnels, acteurs économiques, bailleurs, associations et habitants).
- mis en œuvre durant la période 2024-2030.

Au vu des résultats encourageants obtenus depuis 2015, les signataires du contrat de ville et leurs partenaires inscrivent leurs interventions dans la continuité et, en s'appuyant sur l'expérience acquise, entendent donner un nouvel élan à certaines actions, afin d'inscrire durablement le Quartier de la Gare dans une trajectoire d'évolution positive.

L'ambition des acteurs du contrat de ville se cristallise dans la volonté commune d'agir au plus près des besoins et des attentes des habitants, de façon à :

- Apporter des réponses adaptées à leurs demandes.
- Simplifier et accélérer l'action publique, pour produire des résultats concrets et mesurables.
- Optimiser la mobilisation des acteurs, publics et privés, en favorisant les convergences et/ou complémentarités avec des dispositifs existants.

Le contrat de ville a été signé officiellement le 12 novembre 2024, par 14 institutions : l'Etat, Saint-Louis Agglomération, la Ville de Saint-Louis, Aléos, la CDC-Banque des territoires, la Banque Publique d'Investissement, la CAF 68, la Collectivité européenne d'Alsace, la Chambre de Métiers d'Alsace, la Région Grand Est, la SNCF et les bailleurs sociaux : Domial, Néolia et Saint-Louis Habitat.



## ➤ Les conventions d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) 2025-2030

L'année 2024 a également donné lieu à un travail partenarial pour renouveler l'abattement de la TFPB pour les bailleurs sociaux implantés dans le Quartier de la Gare. Ces conventions constituent une annexe du contrat de ville.

Plusieurs réunions ont été menées pour identifier les enjeux et les modalités opérationnelles pour y répondre.

Le Contrat de Ville et les diagnostics transmis par les bailleurs sociaux (notamment les enquêtes de satisfaction) ont mis en avant les constats suivants :

- Un cadre de vie qui a été amélioré lors du contrat de ville 2015-2023 grâce à de nombreuses interventions réalisées par les collectivités et les bailleurs sociaux, notamment sur les espaces publics, la circulation routière et la propreté (containers enterrés, par exemple).
- Le maintien du cadre de vie (niveau d'équipement, vieillissement d'espaces communs) et du niveau de qualité de service dans la durée.
- Une vigilance à maintenir concernant la gestion des espaces publics et privés du fait de l'évolution des usages et de nombreuses mutations sur le peuplement.
- Une demande de renforcement des interventions de proximité (lien entre bailleurs et locataires) exprimée par les locataires.
- Une attention régulière apportée aux encombrants et à la propreté afin de maintenir un bon niveau d'entretien et de propreté dans les parties communes comme aux abords des immeubles.
- Un effort sur le vivre-ensemble via des actions sur le lien social et les usages (non-respect de l'entretien) afin de faciliter les relations et interactions tant sur le plan du voisinage que sur les usages dans les espaces publics ou les communs.
- Une demande en faveur de plus de sécurité et de tranquillité. Plusieurs motifs d'insatisfaction ont été exprimés (par ordre de préoccupations) : les caves ou parkings occupés et non sécurisés, le voisinage, les incivilités, l'occupation dans les halls, les trafics et dégradations.

Au regard de ces éléments, la convention-cadre d'abattement TFPB a mis l'accent sur les objectifs suivants :

- Préserver les acquis des transformations du cadre de vie tout en maintenant le niveau de service et la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP).
- Optimiser l'existant pour disposer d'espaces agréables.
- Sécuriser les espaces publics / espaces communs.
- Agir sur les enjeux de respect et de civisme, voire de délinquance.

Au-delà, l'Etat et les collectivités demandent un renforcement des actions répondant aux enjeux de concertation et de sensibilisation des locataires, d'animation, de lien social, de vivre-ensemble, ceci afin de mieux répondre aux attentes des habitants.

La convention-cadre 2025-2030 pour l'utilisation de l'abattement de la TFPB a été signée le 20 décembre 2024 entre Saint Louis Agglomération, la Ville de Saint-Louis, la Préfecture du Haut-Rhin, Domial, Néolia et Saint-Louis Habitat (nouvel acteur pour cette convention).

Elle sera articulée avec un travail consacré à « la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) » (mis en place en 2025).

## 2024 : la pérennisation des instances, au-delà des réunions spécifiques liées à la formalisation des contractualisations

### ➤ Un portage politique conforté

Le comité de pilotage, composé de représentants des signataires du contrat de ville ainsi que des représentants du conseil citoyen, s'est réuni une seule fois au cours de l'année 2024 (14 mars 2024) du fait de la mobilisation de ces acteurs dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville.

Le COFIL a arrêté les orientations générales du contrat de ville et identifié les enjeux à traiter prioritairement.

### ➤ Une logique de travail interacteurs

La mise en œuvre et le suivi du contrat de ville reposent sur un travail d'animation en continu.

Une équipe projet, composée de représentants des services de la Sous-Préfecture de Mulhouse, de la Ville de Saint-Louis et de Saint-Louis Agglomération en charge de la politique de la ville et de la Directrice de l'ORIV, se réunit environ une fois par mois, afin de faire le point sur l'avancement des dossiers en cours et engager le travail à venir.

Le **comité interacteurs** réunit l'ensemble des acteurs impliqués dans le contrat de ville et/ou dans le quartier, à savoir : les habitants (quelques membres du conseil citoyen), les acteurs locaux et associatifs intervenant dans le quartier ou agissant auprès des habitants du quartier, les porteurs de projets, les représentants de l'Etat et des collectivités et les représentants d'autres structures partenaires (signataires du contrat de ville).

La tenue de ce comité permet des échanges entre les différents acteurs.

Il s'est réuni à deux reprises au cours de l'année 2024 (31 janvier et 4 décembre).

Pour la première fois depuis le lancement d'appels à projets pour la programmation annuelle des financements de l'Etat (BOP 147) et des collectivités locales, il a été proposé le 17 décembre 2024, une **réunion ouverte aux porteurs de projet** afin de les accompagner d'un point de vue méthodologique dans la constitution de leur-s dossier-s de demandes de financement.

Elle a été structurée en deux temps :

- Un premier temps de travail visant à répondre aux questions techniques liées à l'appel à manifestation d'intérêt pour 2025 (dépôt de dossiers, questions de calendrier, contenu).
- Un second temps d'échanges collectifs autour de la définition d'indicateurs de suivi - évaluation.

Fort des constats précédents, il s'agissait, d'une part, d'aider les porteurs d'association plus ou moins bien aguerris à cet exercice et, d'autre part, de disposer d'éléments plus qualitatifs en vue d'établir le bilan annuel. A cet effet, l'objectif visé est de mieux identifier les modalités de mise en œuvre des actions menées, les publics bénéficiaires, les résultats obtenus afin d'être mieux outillés pour répondre aux enjeux évaluatifs (à mi-parcours et fin du contrat de ville).

### ➤ **Un conseil citoyen toujours investi**

Instauré par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dans le cadre du contrat de ville, le **conseil citoyen** est un cadre d'échanges associant les habitants des quartiers Politique de la Ville à l'action publique locale.

L'ambition est de favoriser l'expression des habitants et des usagers, de favoriser la co-construction des contrats de ville, de stimuler et d'appuyer les initiatives citoyennes.

Concernant le Quartier de la Gare, le conseil citoyen est constitué d'un collège d'habitants du quartier complété par un collège d'acteurs locaux (acteurs associatifs).

Le Centre Socio-Culturel en assure l'animation.

Le Conseil Citoyen a su s'adapter au fil du temps. Il se réunit de manière régulière dans la Maison de Quartier depuis l'inauguration de cette dernière.

Les membres du conseil citoyen se sont réunis à 15 reprises, **sous différents formats**. Les formats ont évolué depuis la création du conseil citoyen afin de s'adapter aux attentes des membres.

- Réunions mensuelles pour structurer et organiser des initiatives au sein du quartier. Les réunions mensuelles rassemblent en moyenne 10 à 12 participants.
- Réunions institutionnelles avec les partenaires (comité de pilotage, comité interacteurs). Les conseillers citoyens estiment que ces réunions leur permettent d'être informés sur les actions mises en œuvre dans le quartier et de faire remonter les besoins et les souhaits des habitants.
- Rencontres avec des partenaires locaux.
- Rencontres avec les habitants dans le cadre de l'espace « citoyenne'thé », remis en place en mars 2024.

La régularité des rencontres a renforcé les liens tout en garantissant un suivi des problématiques et des besoins des habitants.

*Zoom sur l'espace citoyenne'thé : Ce temps d'échanges est proposé tous les quinze jours, le mardi après-midi au sein de la Maison de Quartier.*

*Il permet de faire connaître et de soutenir les initiatives locales, en encourageant la participation des habitants aux différentes activités proposées au sein du quartier, renforçant ainsi le lien social et la dynamique collective du quartier.*

*Ces temps de rencontres ont permis d'organiser des accompagnements spécifiques dans le cadre de démarches d'accès aux droits (informer, orienter et soutenir les habitants), d'aide aux courses, d'accompagnement pour un déménagement, d'aide pour des services à domicile, d'aide aux personnes âgées et malades.*

En 2024, trois grandes priorités ont été travaillées par le conseil citoyen :

- **La sécurité**

Cet aspect a été traité à plusieurs niveaux :

- La sécurité des personnes avec l'organisation de formations « incendies et premiers secours » pour préparer les habitants aux situations d'urgence.
- La sécurité dans le quartier, en lien avec l'aménagement et la tranquillité publique.
- La sécurité dans les habitations, notamment pour faire face aux problèmes liés aux encombrants, qui impactent la salubrité et l'accessibilité aux lieux de vie des habitants.

- **La solidarité et l'entraide**

Dans ce cadre, diverses actions de soutien entre habitants et de développement du lien social ont été réalisées.

- **Aller à la rencontre des habitants**

La volonté était de renforcer la proximité, de mieux connaître les attentes des habitants, tout en renforçant leur participation à la vie du quartier.

En réponse à ces enjeux, **plusieurs actions** ont été mises en place.

Au-delà de la mise en place de l'espace citoyenne' thé, les membres du conseil citoyen ont participé ou initié des **temps conviviaux** :

- Le conseil citoyen a été associé à l'organisation de la fête de quartier et a participé activement à cet événement convivial.
- Le conseil a organisé un pique-nique partagé. Cet événement a offert aux participants l'opportunité de se rencontrer, d'échanger et de partager un moment de convivialité, contribuant ainsi à l'animation de quartier pendant les congés scolaires. Ce pique-nique s'inscrit dans une des initiatives du conseil citoyen visant à encourager la rencontre et la solidarité entre voisins et habitants du QPV.
- Le conseil a organisé, au cours de l'été, un barbecue pour renforcer les liens entre les habitants et offrir un moment de convivialité supplémentaire au sein de la Maison de Quartier.

Le conseil citoyen est intervenu pour **améliorer le cadre de vie** :

- Le conseil citoyen a participé à une action de nettoyage au sein du quartier, en lien avec la Petite Camargue Alsacienne. Cette initiative a mobilisé des habitants autour d'une action concrète en faveur de la propreté urbaine.
- Par ailleurs, les membres du conseil citoyen ont initié une action de plantation de jardinières au

niveau de l'espace « Place de de la Gare ». Tout au long de l'été, quelques habitants se sont relayés pour entretenir ces plantations. Fort de cette première expérience réussie, le conseil prévoit de renouveler cette initiative en 2025 dans la rue Henner.

- Le conseil citoyen a également invité le bailleur social Saint-Louis Habitat. L'échange a permis de favoriser les rencontres entre voisins et de créer un espace d'échange convivial. Une réflexion sur la mise en place d'un équipement intergénérationnel a été initiée, afin de répondre aux besoins du quartier et de renforcer les liens entre les générations.

Enfin, le conseil citoyen a contribué à **renforcer les liens partenariaux**.

- Une formation avec Appona 68 a été proposée aux membres du conseil citoyen afin de mieux comprendre la complexité des modes de vie des gens du voyage.
- Une rencontre avec l'association APPUIS a, quant à elle, permis de comprendre la complexité de la situation des réfugiés, leurs parcours et leurs besoins.

Ces temps de rencontres ont permis de sensibiliser les membres du conseil aux diverses situations rencontrées par des populations qui fréquentent la Maison de Quartier.

Le conseil citoyen a également été invité à aller à la rencontre des partenaires locaux pour découvrir les services disponibles sur le territoire.

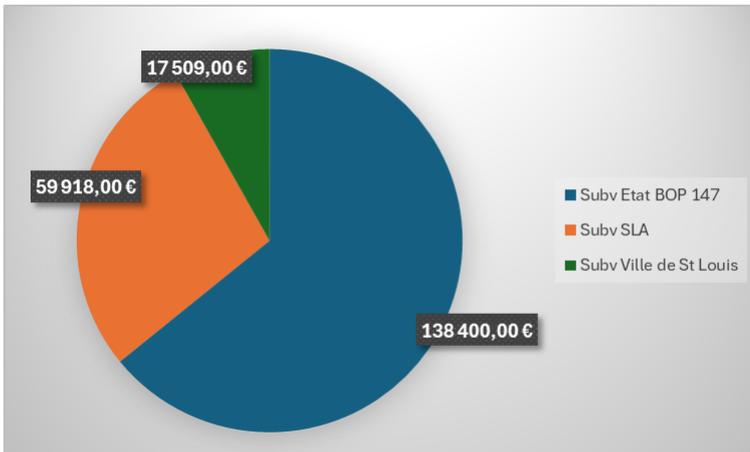
En fonction de leurs disponibilités, trois à quatre membres se sont mobilisés pour participer à des événements tels que l'inauguration des travaux de réaménagement des locaux de Ludo Services, l'inauguration de la nouvelle résidence Aléos rue du Rhône, le forum des acteurs sociaux, la découverte du service Médiacycles et le salon Trinat'emploi (pour prendre connaissance des offres d'emploi sur le territoire).

Ces divers moments ont permis aux membres de renforcer leur connaissance des services existants et de s'impliquer davantage dans la vie du quartier et du territoire.

## Des moyens financiers dédiés

En 2024, 22 actions ont bénéficié d'un financement de l'Etat (via l'ANCT), de Saint-Louis Agglomération et/ou de la Ville de Saint-Louis.

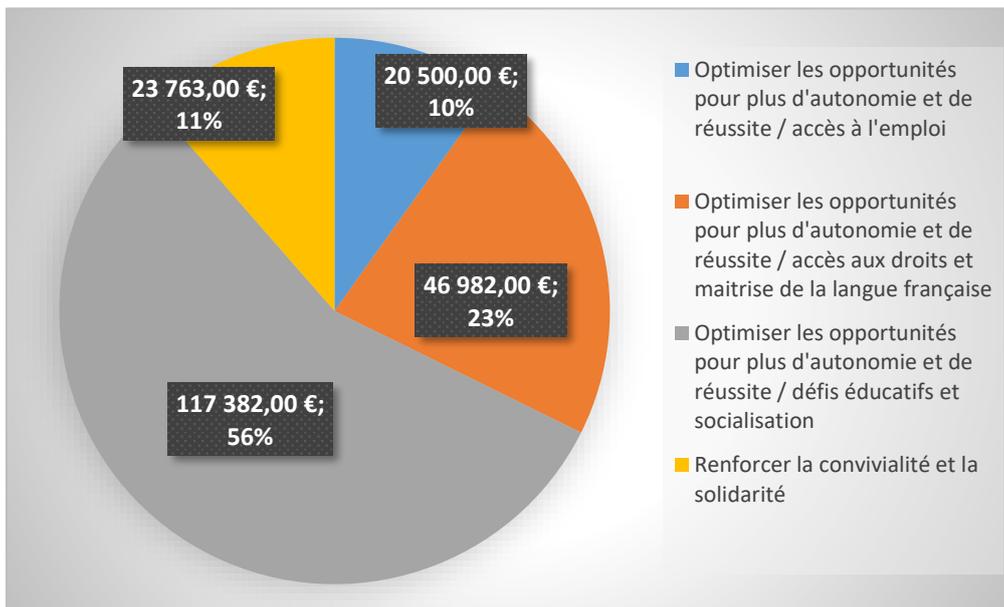
215 827 € ont été mobilisés au titre des actions menées dans le cadre du contrat de ville via des crédits spécifiques.



Plus de la moitié des financements au titre de la politique de la ville émane de l'Etat (64%). Le reste se répartit entre Saint-Louis Agglomération (28%) et la Ville de Saint-Louis (8%).

L'enveloppe prévisionnelle de l'Etat (dans le cadre des crédits du budget opérationnel de programmation liés à la politique de la ville) s'est élevée à 120 000 €. La qualité des actions proposées dans le Quartier de la Gare et la non-utilisation des crédits sur d'autres territoires du Haut-Rhin ont permis de mobiliser des crédits supplémentaires, portant l'aide de l'Etat à 138 400 €.

Tableau présentant les actions par axe stratégique (hors ingénierie)



Plus de la moitié des moyens financiers ont été orientés vers le domaine éducatif et la socialisation (117 382 €).

Le second axe le plus mobilisateur de financements (avec un quart des financements, 46 982 €) concerne l'accès aux droits et aux services et la maîtrise de la langue.

Ces deux priorités sont celles qui actuellement interrogent le plus les acteurs.

Le volet du cadre de vie n'apparaît pas, dans la mesure

où il renvoie aux investissements de droit commun et, dans une moindre mesure, aux actions relevant de l'abattement TFPB.

En complément aux montants précédents présentés par axe stratégique, il convient d'ajouter une action d'accompagnement portée par l'ORIV, centre de ressources régional politique de la ville, qui intervient dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville. Elle complète le volet ingénierie (postes au sein de la Sous-préfecture de Mulhouse, Saint Louis Agglomération et Ville de Saint-Louis).

Les actions au titre de la programmation annuelle sont portées par neuf structures différentes (cf. tableau ci-dessous). Deux porteurs sont particulièrement impliqués au quotidien auprès des habitants du quartier : le Centre Socio-Culturel (8 actions et 101 618 €) et la Ville de Saint-Louis<sup>11</sup> (7 actions et 49 107 €).

**Tableau des actions subventionnées dans le cadre de la programmation :**

Porteur	Nombre actions	Axe stratégique	Actions	Montant subvention
CCAS de Saint-Louis	2 actions	Optimiser les opportunités pour plus d'autonomie et de réussite / défis éducatifs et socialisation	Soutien scolaire 2024 pour les écoliers et les collégiens Restauration du lien parents-enfants / soutien à la parentalité	14 700,00 €
CIDFF	2 actions	Optimiser les opportunités pour plus d'autonomie et de réussite / accès aux droits et maîtrise de la langue française	Permanences d'informations juridiques Plateforme linguistique et savoirs de base multisite	6 600,00 €
Collège Forlen	1 action	Optimiser les opportunités pour plus d'autonomie et de réussite / défis éducatifs et socialisation	Les foulées du Forlen	20 600,00 €
CSC Saint-Louis	8 actions	Optimiser les opportunités pour plus d'autonomie et de réussite / défis éducatifs et socialisation	LAEP Famill'ys Espaces collaboratifs 12-25 ans : initiatives jeunes Animation de quartier	101 618,00 €
		Optimiser les opportunités pour plus d'autonomie et de réussite / accès aux droits et maîtrise de la langue française	Français Langue d'intégration Permanences psychologiques Ateliers bien-être	
		Renforcer la convivialité et la solidarité	Sors de ton quartier Animer le conseil citoyen	
Mission Locale de Saint-Louis-Altkirch	2 actions	Optimiser les opportunités pour plus d'autonomie et de réussite / accès à l'emploi	Renforcement de l'accompagnement socioprofessionnel des jeunes du QPV vers l'emploi Passerelles culturelles	19 500,00 €
ORIV	1 action	Transversale	Accompagnement de la mise en œuvre du contrat de ville	7 200,00 €
Petite Camargue Alsacienne	1 action	Renforcer la convivialité et la solidarité	2024 vert l'extérieur du quartier	11 202,00 €
Ville de Saint-Louis	4 actions	Optimiser les opportunités pour plus d'autonomie et de réussite / défis éducatifs et socialisation	Médiation scolaire à l'école Victor Hugo Actions Ville Vie Vacances 2024 Sport santé pour tous	31 607,00 €
		Optimiser les opportunités pour plus d'autonomie et de réussite / accès à l'emploi	Animations sportives, lieu de rencontre pour créer du lien vers l'accès à l'emploi et au numérique	
Conservatoire de musique et de danse	1 action	Optimiser les opportunités pour plus d'autonomie et de réussite / accès aux droits et maîtrise de la langue française	Bourse d'aide aux familles pour inscription au conservatoire de musique et de danse	2 800,00 €

<sup>11</sup> A savoir les services (Education/Enfance, Sport et Jeunesse, Conservatoire de musique et de danse) et CCAS.

# Rapport sur les actions menées en matière de développement social urbain financées par la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale au titre de l'année 2024 (DSU-CS)

En 2024, la Ville de Saint-Louis a perçu, au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, un montant de 363 498 € (pour mémoire, 334 931 € en 2023).

Cette dotation, conformément à l'article L.2334-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines supportant des charges élevées.

La DSUCS 2024 a été principalement affectée aux opérations suivantes, visant à l'amélioration du cadre de vie et profitant aux habitants du Quartier de la Gare :

## TRAVAUX D'INVESTISSEMENT / MATÉRIELS (Montants TTC)

<b>Conservatoire de Musique et de Danse</b>	<b>18 325 €</b>
Travaux paratonnerre	13 304 €
Acquisition d'instruments de musique	2 619 €
Acquisition de mobilier et matériels	2 402 €
<b>Travaux et acquisitions matériels écoles</b>	<b>8 650 €</b>
Installation de deux WC à l'école La Cigogne	5 290 €
Acquisition d'une autolaveuse pour l'école Victor Hugo	3 360 €
<b>Divers travaux</b>	<b>9 030 €</b>
Installation de poubelles dans le cadre de la Journée citoyenne	4 654 €
Renouvellement poteaux incendie rue Jean-Jacques Henner	3 296 €
Levés topographiques rue de Vieux-Brisach	1 080 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>36 005 €</b>

## TRAVAUX D'ENTRETIEN EFFECTUÉS PAR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA VILLE (Montants TTC)

<b>Espaces Verts</b>	<b>26 912 €</b>
Tonte - Ramassage des feuilles - Nettoyage général – Plantation – Taille - Désherbage - Paillage - Remplacement de fleurs - Abattage - Diagnostic arbres - Arrosage - Préparation de sol - Création gazon - Elagage - Accotement	
<b>Propreté Urbaine</b>	<b>14 810 €</b>
Balayage des voies et des trottoirs - Nettoyage des parcs et enlèvement des détritux - Diverses interventions	
<b>Centre Technique Municipal</b>	<b>63 556 €</b>
Eclairage public - Voirie - Signalisation – Peinture - Maçonnerie - Menuiserie - Serrurerie - Acquisition divers matériels	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>105 278 €</b>

Le montant total des travaux d'investissement / matériels et des travaux d'entretien effectués par les services techniques s'élève à 141 283 €.

La DSUCS 2024 a également permis de contribuer au financement de la subvention de fonctionnement versée par la Ville de Saint-Louis au Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Louis, qui s'est élevée à 875 000 € en 2024.

# Annexe 1- Profil sociodémographique du Quartier de la Gare

Tableau 1 – Evolution de la population

	CA Saint-Louis	Evolution entre les périodes de recensement	Saint-Louis	Evolution entre les périodes de recensement	QPV de la Gare	Evolution entre les périodes de recensement
Nb habitants / RP 2013	<b>75 870</b>		<b>19 907</b>		<b>1 889</b>	
Part QPV (en %) en 2013	2,5		9,5			
Nb habitants / RP 2018	<b>80 298</b>	<b>5,8</b>	<b>21 646</b>	<b>8,7</b>	<b>2 242</b>	<b>18,7</b>
Part QPV (en %) en 2018	2,8		10,4			
Nb habitants / RP 2020	<b>82 859</b>	<b>3,2</b>	<b>22 835</b>	<b>5,5</b>	<b>2 161</b>	<b>-3,6</b>
Part QPV (en %) en 2020	2,6		9,5			
Evolution 2013-2020	<b>6 989</b>		<b>2 928</b>		<b>272</b>	
Evolution en %	<b>9,2</b>		<b>14,7</b>		<b>14,4</b>	

Source : INSEE, Recensement de la population 2013, 2018 et 2020

Tableau 2 : Taux d'emménagement

	CA Saint-Louis	Saint-Louis	QPV de la Gare
Tx emménagement -2 ans (en %)	11,8	13,8	11,9
Tx emménagement 2-4 ans (en %)	36,1	41,9	21,4
Tx emménagement 5-9 ans (en %)			30,7
Tx emménagement 10 et+ (en %)	52,1	44,3	36,0

Source : INSEE, Recensement de la population 2019

Tableau 3 : Profil socio-démographique

	CA Saint-Louis	Saint-Louis	QPV de la Gare	Source	Différentiel CA et QPV	Différentiel Ville et QPV
Part pop 0-24 ans (en %)	28,9	30,8	38,9	RP 2010	10,0	8,1
	27,5	30,3	40,0	RP 2018	12,5	9,7
	27,5	29,9	38,0	RP 2020	10,5	8,1
Part pop 60 ans et plus (en %)	19,4	19	15,1	RP 2010	-4,3	-3,9
	24,0	21,9	14,1	RP 2018	-9,9	-7,8
	23,9	21,7	15,2	RP 2020	-8,7	-6,5
Indice jeunesse (rapport entre les moins de 20 ans que plus de 60 ans)	1,2	1,3	2,1	RP 2010	0,9	0,8
	0,9	1,1	2,4	RP 2018	1,5	1,3
	0,9	1,1	2,2	RP 2020	1,3	1,1
Part étrangers (en %)	14,4	23,1	23,0	RP 2010	8,6	-0,1
	16,9	26,5	35,9	RP 2018	19,0	9,4
	17,4	27,0	38,8	RP 2020	21,4	11,8
Part des immigrés (en %)	20,8	32,8	44,8	RP 2018	24	12
	21,3	33,2	46,4	RP 2020	25,10	13,2

Source : INSEE, Recensement de la population 2010, 2018 et 2020

Tableau 4 : Situation familiale

	CA Saint-Louis	Saint-Louis	QPV de la Gare	Source	Différentiel CA et QPV	Différentiel Ville et QPV
Part ménages 1 personne (en %)	34,1	40,1	43,8	RP 2010	9,7	3,7
	32,6	40,2	41,3	RP 2018 / RP 2017 (gris)	8,7	1,1
	33,3	40	40,8	RP 2020	7,5	0,8
Part familles monoparentales	8,3	10	22	RP 2020	13,7	12

Source : INSEE, Recensement de la population 2010, 2018 et 2020

Tableau 5 : Situation emploi au niveau du recensement de la population

	CA Saint-Louis	Saint-Louis	QPV de la Gare	Source	Différentiel CA et QPV	Différentiel Ville et QPV
Part pers 15-64 ans ayant un emploi	67,1	61,5	49,1	RP 2010	-18,0	-12,4
	69,1	59,3	48,8	RP 2018	-20,3	-10,5
	69,9	60,2	47,7	RP 2020	-22,2	-12,5
Part pers 15-64 ans ayant un emploi (femmes)	61,9	56,8	41,1	RP 2010	-20,8	-15,7
	64,6	53,6	43,0	RP 2018	-21,6	-10,6
	65,3	54	41,9	RP 2020	-23,4	-12,1
Part d'emplois précaires parmi les emplois			15,8	RP 2010		
			31,4	RP 2018		
			29,7	RP 2020		

Source : INSEE, Recensement de la population 2010, 2018 et 2020

Tableau 6 : Situation des Demandeurs d'emploi en fin de mois emploi (DEFM)

	Période	CA Saint-Louis*	Saint-Louis	QPV de la Gare	Poids QPV/Ville
<b>Nb DEFM (toutes catégories)</b>	fin 2020	6973	2732	343	12,55%
	fin 2021	6854	2717	370	13,62%
	<b>fin 2023</b>	<b>6352</b>	<b>2521</b>	<b>336</b>	<b>13,33%</b>
Evolution sur 2021-2023		-502	-196	-34	
Evolution sur la période (%)		-7%	-7%	-9%	
<b>Nb femmes DEFM</b>	fin 2019	2933	1103	131	11,88%
	fin 2021	3226	1202	153	12,73%
	<b>fin 2023</b>	<b>2989</b>	<b>1101</b>	<b>139</b>	<b>12,62%</b>
Evolution sur 2021-2023		-237	-101	-14	
Evolution sur la période (%)		-7%	-8%	-9%	
<b>Nb DEFM (Cat ABC)</b>	fin 2020	6583	2589	328	12,67%
	fin 2021	6366	2545	353	13,87%
	<b>fin 2023</b>	<b>5835</b>	<b>2361</b>	<b>314</b>	<b>13,30%</b>
Evolution sur 2021-2023		-531	-184	-39	
Evolution sur la période (%)		-8%	-7%	-11%	
<b>Nb DEFM (cat ABC) - &lt; 26 ans</b>	fin 2020	790	340	41	12,06%
	fin 2021	743	301	40	13,29%
	<b>fin 2023</b>	<b>691</b>	<b>291</b>	<b>45</b>	<b>15,46%</b>
Evolution sur 2021-2023		-52	-10	5	
Evolution sur la période (%)		-7%	-3%	13%	
	fin 2019	1799	584	66	11,30%

<b>Nb DEFM (cat ABC) + 50 ans</b>	fin 2021	2081	712	104	14,61%
	<b>fin 2023</b>	<b>1881</b>	<b>701</b>	<b>106</b>	<b>15,12%</b>
Evolution sur 2021-2023		-200	-11	2	
Evolution sur la période (%)		-10%	-2%	2%	
<b>Nb DEFM (cat ABC) CLD</b>	fin 2019	1380	528	61	11,55%
	fin 2021	1683	665	83	12,48%
	<b>fin 2023</b>	<b>1391</b>	<b>518</b>	<b>76</b>	<b>14,67%</b>
Evolution sur 2021-2023		-292	-147	-7	
Evolution sur la période (%)		-17%	-22%	-8%	

Source : Pôle Emploi - Dares, Demandeurs d'emploi en Fin de Mois fin 2019, 2020, 2021 et 2023

\* Composition EPCI 2019 / EPCI 2021

Tableau 7 : Données des allocataires / CAF

	Période	CA Saint-Louis	Saint-Louis	Part	QPV de la Gare	Part	Poids QPV/Ville
Nb allocataires CAF	fin 2023	<b>9126</b>	<b>3416</b>	37,4%	<b>510</b>		<b>14,9%</b>
	fin 2020	9166	3494	38,1%	475		13,6%
	fin 2019	8977	3408	38,0%	468		13,7%
	fin 2018	8259	3164	38,3%	474		15,0%
	Evolution 2018-2023	867	252	8,0	36	7,6	
Nb alloc CAF - Mono-parentaux	fin 2023	<b>1437</b>	<b>560</b>	39,0%	<b>79</b>		<b>14,1%</b>
	fin 2020	1463	608	41,6%	82		13,5%
	fin 2019	1418	605	42,7%	88		14,5%
	fin 2018	1368	573	41,9%	82		14,3%
	Evolution 2018-2023	69	-13	-2,3	-3	-3,7	
Nb alloc CAF - AAH	fin 2023	<b>863</b>	<b>370</b>	42,9%	<b>77</b>		<b>20,8%</b>
	fin 2020	768	339	44,1%	57		16,8%
	fin 2019	759	338	44,5%	54		16,0%
	fin 2018	747	321	43,0%	53		16,5%
	Evolution 2018-2023	116	49	15,3	24	45,3	
Nb alloc CAF - RSA socle	fin 2023	<b>1079</b>	<b>606</b>	56,2%	<b>120</b>		<b>19,8%</b>
	fin 2020	1233	692	56,1%	100		14,5%
	fin 2019	1044	583	55,8%	95		16,3%
	fin 2018	1012	568	56,1%	110		19,4%
	Evolution 2018-2023	67	38	6,7	10	9,1	
Nb alloc recevant la prime d'activité	fin 2023	<b>2621</b>	<b>1011</b>	38,6%	<b>139</b>		<b>13,7%</b>
	fin 2020	2517	1004		133		13,2%
	fin 2019	2479	1021		137		13,4%
	fin 2018	1696	767		129		16,8%
	Evolution 2018-2023	925	244	23,9	10	7,3	

Source : Données CNAF - Allocataires fin 2023, 2020, 2019 et 2018

La prime d'activité est un complément de revenu entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Cette aide aux travailleurs aux revenus modestes remplace la prime pour l'emploi et le RSA activité. Elle est accordée sous conditions de revenus aux salariés et aux indépendants majeurs ainsi qu'à certains étudiants salariés et apprentis

En réponse à « l'état d'urgence économique et social » de décembre 2018, une revalorisation exceptionnelle de la prime d'activité, associée à l'élargissement des conditions d'éligibilité à cette prestation, a été mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

LOI n° 2018-1213 du 24 décembre 2018 portant mesures d'urgence économiques et sociales :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037851899/>

Tableau 8 : Données relatives aux revenus

	CA Saint-Louis	évol	Saint-Louis	évol	QPV de la Gare	évol	Source
Revenu médian (disponible)					15320,0	720,0	Filosofi 2021
	30440,0	370,0	22610,0	400,0	14600,0	50,0	Filosofi 2019
	30070,0	3606,7	22210,0	1213,3	14550,0	786,0	Filosofi 2016
	26463,3	1,4	20996,7	1,9	13764,0	0,4	Filosofi 2013
Part des ménages imposés					31,0%		Filosofi 2021
	72,6%		60,0%		34,4%		Filosofi 2019
	70,0%		57,6%		32,5%		Filosofi 2016
	70,9%	1,7%	61,8%	-1,8%	37,8%	-3,4%	Filosofi 2013
Taux de bas revenus déclarés (au seuil de 60%)					51,0%		Filosofi 2021
	12,4%		25,0%		54,7%		Filosofi 2019 / Filosofi- 2017 (gris)
	12,7%		26,0%		51,5%		Filosofi 2016
					54,2%	0,5%	Filosofi 2013
Taux de pauvreté - Part pop sous le seuil de pauvreté (<60% du revenu médian)			20,0%		41,0%		Fisosofi 2021
	9,3%		19,0%		40,3%		Filosofi 2019
	9,2%		18,5%		37,9%		Filosofi 2016
	11,4%	-2,1%	18,8%	0,2%	40,7%	-0,4%	Filosofi 2013

Source : Fichier Localisé Social et Fiscal - FILOSOFI (INSEE) 2019

\* Composition EPCI 2019

# Annexe 2- Article paru dans la presse suite à la signature du nouveau contrat de ville

L'ALSACE  
Jeudi 14 novembre 2024

21

## Trois Frontières



Saint-Louis

### Quartier de la gare : la deuxième étape du contrat de ville est engagée

Après un premier contrat de ville pour le quartier de la gare, classé comme prioritaire et relevant de la politique de la ville depuis 2015, un deuxième « plan d'actions », allant jusqu'en 2030, a été signé à Saint-Louis ce mardi 12 novembre. Une visite du quartier ludovicain a permis de se rendre compte des « transformations », belles et agréables, en près de dix ans.

« J'ai vu les réalisations du premier contrat de ville. Quel dévouement d'un homme ! Thierry Quéffelec plane le décor. Profès du Haut-Rhin depuis un peu plus d'un an, l'homme a pris part, ce mardi 12 novembre, à la visite du quartier de la gare de Saint-Louis, un quartier prioritaire au titre de la politique de la ville depuis dix ans.



Visite du parc de la gare de Saint-Louis, en présence de plusieurs élus locaux, dont le préfet du Haut-Rhin (à gauche), Thierry Quéffelec. Photo Vincent Voegelin

« Il y a aussi deux vis, à côté du parc de la gare, une voiture verte - pas de plaques d'immatriculation, un contrat technique déchu depuis 2008 - qui n'a plus roulé depuis un bon bout de temps. La mousses se forment autour du pare-brise en ténébreux. Voilà, à quelques mètres de là, cette Chrysler, immatriculée en Belgique, qui n'ira plus bien loin non plus. Pas de pneus, poignées absentes des portières... »

**Thierry Quéffelec : « Soyons logiques, ces contrats, ce sont des étapes »**

Le préfet a également pris note de « chemins parcourus ». Car, « soyons logiques, ces contrats, ce sont des étapes. Le travail est bien engagé. Le rêve se poursuit ». Le « rêve » ? Rappelons que le quartier de la gare est entré, en juin 2014, dans le dispositif de la politique de la ville. Sur la base d'un critère unique de concentration d'une population en situation de pauvreté économique tiré par ailleurs. L'idée était d'améliorer les conditions de vie de ses habi-

tants, où en est-on, dix ans plus tard ? Les discours se veulent positifs, encourageants. Loin d'être régressifs pour autant. La situation économique reste assez péssime, le vivre-ensemble est parfois compliqué, comme on témoignait les interventions régulières des forces de l'ordre.

« Tout n'est pas parfait. Il reste encore des défis importants à relever, notamment en matière d'intégration », reconnaît le premier magistrat de Saint-Louis, Pascale Schmidiger. « Par exemple la non maîtrise du français d'une partie non négligeable de la population immigrée du quartier. Ou encore la question de l'emploi, les sujets de parentalité et d'éducation. » Le travail étant loin d'être terminé, un nouveau contrat de ville, pour la période 2024-2030, a été signé mardi. Par quelques signataires : la Ville de Saint-Louis, Saint-Louis Habitat, Saint-Louis agglomération, la préfecture du Haut-Rhin, la Caisse d'allocation familiale du Haut-Rhin...

Juste avant ce moment hautement protocolaire, une discussion dans le quartier de la

gare a permis de mieux se rendre compte des « transformations » entre 2015 et 2023. De « l'évolution positive » de ce quartier ludovicain. De la « nette amélioration du cadre de vie au bénéfice des habitants, suite aux multiples investissements réalisés », reprend Pascale Schmidiger, soulignant que « ce travail a fait naître un esprit de cohésion qui, pour moi, est la véritable réussite de ce contrat ».

**Les évolutions et les enjeux**

Parmi les réalisations réalisées lors de la visite, citons la transformation de l'ancien foyer social Albin en résidence sociale. Les réhabilitations et rénovations thématiques des logements locatifs sociaux menées par les bailleurs sociaux et les copropriétés privées. L'installation de points d'appart volontaires enterrés. L'aménagement du parc de la gare (ambuler, aires de jeux, plantations diverses), ainsi que la réhabilitation de cheminements piétons et de pistes cyclables. La création de la première maison du quartier de Saint-Louis, an-

crée par le centre socioculturel, fait partie de ce bilan. Tout comme la rénovation BEC (Bâtiment basse consommation de consommation de musique et de danse. Autre « bel exemple de mixité sociale » pour Pascale Schmidiger : la construction, au cœur du quartier, de l'Irôba, comportant trois habitations, des parkings souterrains et 108 logements.

À présent, le nouveau contrat de ville doit respecter trois grands enjeux : faire vivre les espaces construits et consolider le cadre de vie ; optimiser les opportunités pour plus d'autonomie et de résilience ; renforcer la convivialité et la solidarité. « Ce n'est pas qu'une formalité et une fin en soi. Les attentes sont fortes. Ce contrat nous lie et nous engage pour les six prochaines années », note le président de Saint-Louis agglomération, Jean-Marc Dieckmann. « Les élus sont engagés, les habitants sont impliqués, les aides techniques sont là... Il ne faut pas qu'il y ait de troisième contrat », commente encore le préfet du Haut-Rhin. Le « rêve ludovicain », ce serait de lui donner raison.

■ Textes : Pierre Oues

#### Repères

Le quartier de la gare est, selon les acteurs qui interviennent, un quartier en forte croissance démographique. Le recensement de la population fait état, en 2018, de 2 282 habitants autour des 1 800 en 2015. Soit 10 % de la population de la commune. Ce quartier jouerait une fonction d'accueil de nouvelles populations : 44 % des ménages résidentiel dans ce secteur de la ville depuis moins de dix ans, d'après le recensement de la population en 2018. Contre 48 % sur l'ensemble des communes de Saint-Louis agglomération (SLA) et 56 % à l'échelle de la Ville de Saint-Louis. La population y est jeune. Toujours selon le recensement de la population en 2018, près de 41 % des personnes ont moins de 25 ans (10 % à l'échelle de la ville, 27 % au niveau de SLA). Et le quartier est assurément cosmopolite. Bénéficiant d'une forte mixité sociale. Taux de population

immigrée : 44 %. Le plus élevé du Grand Est, en outre, avec +3,4 points entre 2015 et 2018 - comparativement, ce taux est de 32 % à Saint-Louis et de 20 % au niveau de Saint-Louis agglom.

Le quartier compte également moins de jeunes scolarisés. Le recensement de la population 2018 laisse entrevoir un taux de scolarisation des 15-24 ans de seulement 54 %. La part des 16-24 ans non scolarisés et sans emploi s'élève à 25 %. Enfin, le dispositif Fichier localisé social et fiscal (Fichier de 2020 tend à montrer que la population du quartier est plus pauvre que celle de la ville et de l'agglomération : 32 % de la population vit sous le seuil de pauvreté (20 % à Saint-Louis, 19 % au niveau de SLA), quand le revenu médian annuel, par unité de consommation, s'élève à 25 200 € à Saint-Louis, 30 870 € au niveau de SLA.

#### Céline Froehner : « Il y a encore du boulot »

Elle est l'une des voisines, l'un des visages de la Maison de quartier, à l'angle de la rue de Mulhouse et de la rue du Sablon. Béatrice, famille du centre socioculturel de Saint-Louis. Céline Froehner est aussi membre du conseil d'administration du quartier de la gare - dont le socle est composé d'habitants et d'acteurs sociaux économiques du quartier -, mise en place en 2015, missionnée pour ce nouveau contrat de ville. Céline Froehner a pris part à la détermination de la politique de la ville. « Les actions menées dans le cadre du premier contrat de ville, c'est positif. La dynamique est solide, mais il y a encore du boulot », estime-t-elle, en faisant référence aux nombreux arbitrages effectués.

« Situé à l'entrée de la ville, la Maison de quartier joue un rôle central pour toute la semaine sauf le mardi matin (jour de rôle central pour les nouveaux arrivants, en particulier les personnes étrangères, en offrant un lieu familial et rassurant. Elle répond à un des objectifs du contrat de ville, qui est de favoriser l'intégration des populations et d'améliorer la cohésion sociale », observe la référente du centre socioculturel. Au cours de la visite, Céline Froehner a souligné à plusieurs reprises les « contraintes d'espace ». « Nous restons engagés à développer des actions au bénéfice des familles, bien que ces contraintes limitent notre capacité à accueillir de nouvelles initiatives. » Ses allusions ont été entendues. En attendant une solution moins « limitante », elle continue de parler sur ce qui semble fonctionner, depuis l'ouverture de ce qui constitue la première maison de quartier de Saint-Louis, en février 2019 : « L'entraide et la solidarité. »

Accusé de réception en préfecture  
068-200066058-20250625-20250625p32-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2025  
Date de réception préfecture : 01/07/2025